

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

Aides d'État : le Luxembourg dans la ligne de mire

DOCTRINE

Page 7

■ Concurrence / Consommation / Distribution

Pierre Arhel

Activité de l'Autorité de la concurrence en 2016

CULTURE

Page 23

■ Bibliographie

Didier Du Blé

Saudade

Page 24

■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny

Pour la première fois l'Amérique

ACTUALITÉ

La semaine fiscale

Aides d'État : le Luxembourg dans la ligne de mire

Frédérique PERROTIN

La Commission européenne conclut que le Luxembourg a accordé à Amazon des avantages fiscaux indus, une pratique illégale au regard des règles de l'Union européenne en matière d'aides d'État car elle a permis à Amazon de minorer sa charge fiscale.

La Commission européenne examine actuellement la compatibilité avec les règles de l'Union européenne en matière d'aides d'État de certaines pratiques fiscales en vigueur dans les États membres dans le cadre de la planification fiscale agressive pratiquée par certaines multinationales, afin de garantir des conditions de concurrence équitables. Plusieurs États membres semblent autoriser les sociétés multinationales à profiter de leur système fiscal et, ce faisant, à réduire leur charge fiscale. Dans ce cadre, la Commission européenne vient de faire savoir que le Luxembourg a accordé à Amazon des avantages illégaux. À l'origine de cette situation, un *ruling*, ou décision fiscale anticipative, émise par le Luxembourg en 2003, et reconduite en 2011 qui a permis à Amazon de transférer la majeure partie de ses bénéfices depuis une société du groupe Amazon assujettie à l'impôt au Luxembourg (Amazon EU) vers une

société qui ne l'est pas (Amazon Europe Holding Technologies). La décision fiscale anticipative validait notamment le paiement d'une redevance par Amazon EU à Amazon Europe Holding Technologies, permettant de réduire sensiblement les bénéfices imposables d'Amazon EU. L'enquête de la Commission a démontré que les montants de ces redevances, approuvés par la décision fiscale anticipative, étaient excessifs et ne correspondaient pas à la réalité économique. Sur cette base, la Commission a conclu que la décision fiscale anticipative avait accordé un avantage économique sélectif à Amazon en permettant au groupe de payer moins d'impôts que d'autres sociétés soumises aux mêmes règles fiscales nationales. En effet, la décision fiscale a permis à Amazon de soustraire à l'impôt trois quarts des bénéfices que l'ensemble de ses ventes dans l'UE lui permettaient de réaliser.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34